

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Métropole Européenne de Lille
1 rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 10 février 2017

Délibération n° 06-2017

Objet : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU SYNDICAT MIXTE À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA SCARPE AVAL

Le vendredi dix février deux mille dix-sept à quatorze heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole européenne de Lille en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Marc Philippe DAUBRESSE, 1^{er} Vice-Président.

Étaient présents :

Titulaires : 39

D. Baert, S. Baly, P. Barret, M. Borrewater, N. Bourghelle-Kos, A. Cambien, P. Canesse, D. Castelain, R. Cauche, J. Crespel, L. Daleux, MP. Daubresse, B. Debreu, B. Delaby, J. Delebarre, JL. Detavernier, P. Dubois, AL. Dubois, J. Ducrocq, B. Dumortier, M. Dupont, L. Foutry, P. Geenens, C. Gras, B. Haesebroeck, D. Janssens, N. Lebas, A. Leclercq, G. Marlier, JG. Masson, E. Momont, L. Monnet, R. Mulliez, E. Oyez, D. Ponchaux, R. Rolland, JC. Sarazin, M. Tonnerre-Desmet, D. Wibaux

Suppléants : 13

A. Bernard, C. Bouchart, D. Bourel, A. Dusausoy, R. Gabrelle, D. Hayart, P. Holvoote, C. Krieger, C. Pacaux, MA. Pick, F. Pradalier, C. Sartiaux, MC. Staniec-Wavrant

Secrétaire de séance : Grégory Marlier

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 03 février 2017

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibérations publiées le : - 1 MARS 2017



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Cinq communes de la Communauté de communes Pévèle Carembault (Bachy, Bersée, Moncheaux, Mons-en-Pévèle et Mouchin), appartenant au territoire du SCOT de Lille Métropole, sont concernées par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe Aval, approuvé par arrêté préfectoral le 12 mars 2009.

La Commission Locale de l'Eau (CLE), qui pilote l'élaboration du SAGE, a pour mission de :

- suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE ;
- émettre des avis sur les dossiers ayant un impact sur l'eau ;
- accompagner, en lien avec les services de l'État, les communes dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SAGE ;
- impulser des projets et coordonner les acteurs locaux ;
- veiller à la diffusion des orientations du SAGE.

La CLE est composée de trois collèges composés comme suit :

- au moins 50% des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
- au moins 25% des représentants des usagers ;
- au plus, 25% de représentants de l'État et de ses établissements publics.

Le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole est membre de la CLE.

Il est demandé au Syndicat mixte du SCOT de désigner un représentant à la CLE.

Aux termes de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce représentant du Syndicat mixte est désigné au scrutin majoritaire.

Conformément à l'article R.212-30 du Code de l'Environnement, ce représentant sera proposé à Monsieur le Président de l'Association des Maires du Nord afin qu'il puisse être nommé, par Arrêté préfectoral, membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe Aval.

Le Comité syndical désigne Monsieur Michel DUPONT.

Adopté à l'unanimité


Damien CASTELAIN
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

